

# pour

## ILLE-ET-VILAINE

l'Education,  
l'Enseignement,  
la Recherche,  
la Culture,  
la Formation,  
l'Insertion en

### Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

## ÉDITO

**Le Pour n°96 devait sortir au mois de mars dernier mais les raisons de crise sanitaire liées au Covid-19 ont nécessité le confinement de la population et donc des fermetures temporaires d'entreprises.**

**Nous nous excusons pour cet envoi en décalé exceptionnel.**

**Voilà la deuxième partie de l'Édito que j'avais écrit le 13 mars dernier :**

*[...] malheureusement, la crise sanitaire frappe à notre porte. Les rassemblements et manifestations de plus de cent personnes sont interdites. La réforme des retraites va passer un temps au second plan.*

*Le Covid-19 se propage un peu plus chaque jour dans notre pays et partout dans le monde. Les précautions sont de mise pour protéger les plus faibles.*

*Le Président de la République a décrété le 12 mars que les établissements scolaires seraient fermés dès lundi 16 mars. Les consignes de l'exécutif restent à cette heure floues.*

*M. Macron a tenu un discours de solidarité en rendant hommage aux personnels de santé. Cela fait des années que ce secteur souffre, que les moyens baissent, que les personnels s'épuisent à cause des décisions politiques prises également par ce gouvernement. Les discours doivent laisser place aux actes : il est urgent de revaloriser les services publics et la Fonction publique qui ne sont pas qu'un coût mais au contraire des secteurs où la solidarité se mesure chaque jour.*

*Des moments difficiles nous attendent certainement mais ils n'entacheront pas notre détermination face à la politique du gouvernement de M. Philippe qui n'est basée que sur des logiques budgétaires qui favorisent les plus riches et accentuent les inégalités.*

Force est de constater que la crise sanitaire a avancé depuis mais l'analyse de la politique du gouvernement à la mi-mars reste valable encore aujourd'hui et le flou est toujours présent.

Le Président de la République et son gouvernement se sont exprimés à plusieurs reprises et la ligne politique est claire : la protection nécessaire des personnes mise en place au départ par le confinement devrait laisser place au déconfinement pour le bien de l'économie du pays. L'annonce d'un retour progressif à la normale pose énormément de questions sans réponses à ce

jour : Comment gérer dans toutes les situations la distanciation qui limite la propagation du virus ? Comment désinfecter tous les locaux, tous les outils quotidiennement voire plusieurs fois par jours ? Comment envisager une réouverture des espaces collectifs : écoles, établissements, transports en communs, tous les lieux qui accueillent un nombre de personnes important en même temps, sans favoriser une nouvelle propagation du virus ? Dans la mesure où nous ne connaissons pas très bien le virus, où beaucoup de zones d'ombres existent sur l'immunité après contamination, la prudence est de mise. Il faut donc réellement préparer les réouvertures en offrant les protections nécessaires à toutes et tous sur les lieux d'activités. Les garanties d'une protection pour chacun.e sont un préalable à toute réouverture.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable de faire peser uniquement sur chacun.e la responsabilité de sa protection. L'État ne peut pas se désengager comme il essaie de le faire actuellement en laissant le soit-disant choix de mettre les enfants en classe à partir du 11 Mai. Les ordonnances prises par le gouvernement font exploser les acquis des travailleuses et travailleurs en donnant par exemple la possibilité aux employeurs d'augmenter le temps de travail, d'imposer les congés payés et RTT pendant des jours de confinement... Ceci est inacceptable !

Cette politique libérale ne fera qu'accentuer les inégalités dans notre société et les plus défavorisé.e.s en paieront le prix fort. Il faut en finir avec ces fractures dans la société en adoptant une répartition des richesses plus juste pour plus d'égalité.

Il est temps de construire « le jour d'après », de revaloriser la Fonction Publique qui montre plus que jamais son utilité durant cette période.



Rennes le 25 Avril 2020  
Jean-Marc Llavori,  
Secrétaire départemental

## SOMMAIRE

Editorial.....	p.1
Réflexions sur la démocratie (suite).....	p. 2/3/4
Rentrée 2020 dans la voie professionnelle vers une amélioration ? ou pas.....	p. 4
Informations concernant la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mars 2020.....	p. 5
LPPR : les raisons de la colère dans le Supérieur.....	p.6

# Réflexions sur la démocratie (suite)

La crise des "Gilets jaunes" suivie par la contestation contre la réforme des retraites et plus encore la crise sanitaire actuelle ont démontré la fatigue du système de la démocratie représentative, un système qui conçoit un peuple silencieux dans l'intervalle entre les élections, et qui laisse gouverner les experts et les élus qui n'ont de compte à rendre qu'au moment de l'échéance de leur mandat. **Loïc Blondiaux** parle de l'épistocratie, qui confie la conduite de la politique aux experts : *"je gouverne au nom d'un savoir, d'une compétence, d'une qualité supérieure, au nom d'une excellence."*

**M**ais les citoyens n'acceptent plus de se taire. Ils sont globalement plus éduqués, plus informés, plus à même de se forger des opinions sur la direction des affaires (pour rappel : la qualité des débats lors de la campagne référendaire sur la "constitution européenne" en 2005) ; d'où leur volonté de s'exprimer et d'être entendus. Il ne s'agit plus pour eux de remettre en cause l'efficacité ou l'honnêteté de ceux qui les représentent, mais de clamer qu'ils ne veulent plus même être représentés. Comme un retour à la notion du mandat impératif.

Car comment croire qu'une autorité seule, en France le Président de la République, puisse détenir la clé de toute bonne politique, comment croire que cette autorité, si tant est qu'elle le veuille, puisse surmonter les contraintes de tous ordres, résister au poids des dirigeants économiques et des lobbies et prendre des décisions conformes aux intérêts du peuple ? On est dans l'ordre du mystique et de la providence, que d'ailleurs le président actuel entretient fort bien, se présentant en "chef de guerre" comme le montrent ses interventions récentes.

Pourtant, selon **Loïc Blondiaux**, « *la démocratie se définit par le conflit et la coopération entre égaux. Or, que voyons-nous aujourd'hui ? Ceux d'en haut se pensent comme meilleurs et ceux d'en bas ont intériorisé qu'on les voyait comme des inférieurs (...). Le sentiment d'illégitimité se retourne en rejet des élites et constitue un des noeuds de la crise actuelle.* »

Pour cacher la crise et donner le change **le pouvoir actuel navigue entre deux postures** : d'un côté dénoncer la démocratie d'opinion, les manifestations "minoritaires", les syndicats "radicaux", les réseaux sociaux "manipulés et manipulateurs" qui livreraient la société à la démagogie et au populisme voie vers un régime "illibéral" néfaste.

De l'autre, mettre en avant des figures obligées que sont la "consultation", le "débat-citoyen", la "démocratie participative" qui démontreraient combien le gouvernement donne la parole aux citoyens raisonnables et éclairés, les écoute et surtout les convainc de sa bonne gouvernance.

Ce ne sont pas par ces voies qu'on réanimera la démocratie.

Un certain nombre de chercheurs ont ainsi réfléchi à des solutions alternatives pour d'une part rendre la parole au peuple et d'autre part construire des pratiques politiques et modes de représentation plus consensuels. Il est possible de maintenir des élus qui soient issus d'un mode de scrutin qui prenne en compte tous les partis et les familles politiques. De ces procédures, **on peut retenir des modes de scrutin innovants** :

- Le vote par élimination successive : chaque électeur classe les candidats, le candidat ayant le moins de points est éliminé, ses voix redistribuées suivant l'ordre établi par ses électeurs pour un nouveau classement, ainsi de suite ... jusqu'au dernier restant.
- Le vote par approbation : chaque électeur approuve les candidats de son choix (un ou plusieurs), le candidat qui a le plus grand nombre d'approbations est élu.
- Le vote par évaluation : chaque électeur attribue une note à tous les candidats (ou variante à 4 seulement) du type {0,1,2} ou {-1,0,1,2}, l'addition des points positifs et négatifs donne le résultat.

Ainsi, dans les expériences menées en 2017, JL Mélenchon est en tête dans tous les cas (cf <https://vote.imag.fr/results/online#general>) – sous réserve bien sûr qu'il s'agissait de tests concernant quelques milliers d'électeurs. Cette pratique aurait l'avantage d'assurer l'élection d'un candidat plus représentatif de l'ensemble de l'opinion. Cela peut aussi s'appliquer aux scrutins législatifs (comme en Australie).

Au-delà du mode d'élection, la réflexion porte sur la mise en œuvre d'une **véritable démocratie participative** qui donne aux citoyens les moyens d'expression et de décision et place les élus en position d'exécutants des choix élaborés par exemple dans des assemblées de citoyens tirés au sort (inspirée de la démocratie athénienne) prenant en compte leur représentativité sociologique. Les expériences déjà menées portent sur le niveau local par mise en place de consultations des habitants sur les équipements et aménagements communaux, de budgets participatifs (inspirés du cas de Porto Alegre – Brésil 1988) – loi sur la démocratie locale de 2002 qui institue les "Conseils de quartier" dans les villes > 80000 h. Mais les avis sont souvent mal suivis et ces Conseils sont victimes du désintérêt relatif du public, notamment des populations fragiles (minorités ethniques, classes populaires, femmes, jeunes...) du fait de la peur de la prise de parole ou du sentiment de délibérer d'enjeux subalternes par rapport aux problèmes sociaux durs vécus par ces populations.

De plus ces enjeux se réduisent au local à établir une "démocratie de proximité" peu mobilisatrice. Il y a aussi le fait de la récupération par les élus par un encadrement trop strict des débats, le détournement des idées émises voire l'effet "coup de communication". Dans l'expérience du village de Saillans (1231 h.), la mise en place d'un modèle de politique muni-

cipale qui associe fortement les habitants à travers nombre d'instances, reçoit une adhésion positive mais distanciée et qui implique une minorité de citoyens assidus (cf **Guillaume Gourgues, Clément Mabi**, site de la Fondation Jean Jaurès).

A l'échelle plus globale ou nationale, la **CNDP** (Commission Nationale du Débat Public) créée par la loi Barnier de 1995 + loi op.cit. de 2002 organise des débats publics ou des concertations préalables aux enquêtes publiques concernant les grands aménagements régionaux (130 projets débattus depuis 2002 dont ND des Landes en 2002-03). Mais là encore, l'encadrement procédurier et la complexité technique des sujets éloignent les citoyens "de base". Ainsi malgré de nombreuses réserves du public et des associations, le débat sur ND des Landes a débouché sur une décision de mise en œuvre des travaux impulsée avant tout par les collectivités locales et les instances économiques ; et ce n'est pas la concertation institutionnelle qui aura raison du projet... La même CNDP sera écartée de l'organisation du Grand débat national voulu, initié, présidé par E. Macron dans le but essentiel d'affirmer ses propres convictions, celles des citoyens étant finalement contrées et négligées (cf le sort des « cahiers de doléances » perdus dans les méandres administratifs).

Quant au **Référendum d'initiative partagée** (introduit dans la constitution en 2008, jamais appliqué) il est plus encore un acte de démocratie improbable puisqu'il nécessite une proposition (soumise à multiples conditions sous contrôle du Conseil Constitutionnel) de 185 parlementaires (députés et sénateurs) pour ouvrir une pétition qui doit recueillir 10% du nombre des électeurs (environ 4,7 millions) pour donner lieu ensuite à référendum (ouf!).

L'expérience la plus intéressante en France, la **Convention citoyenne pour le climat**, réunit 150 citoyens tirés au sort, chargés de proposer des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Ces propositions pourront être mises en œuvre par le Parlement ou par référendum ou par voie réglementaire. Les débats sont organisés et préparés par un Comité de gouvernance composé de membres du CESE (Conseil économique, social et environnemental) et d'experts (dont **Loïc Blondiaux** et **Mathilde Imer**) et sont supervisés par un Collège des garants. Mais outre l'intervention en séance du 1<sup>er</sup> ministre (4 octobre 2019) et celle du Président de la République (10 janvier dernier) qui annoncent une "reprise sans filtre" des propositions mais dans le même temps la nécessité d'être en phase avec les réalités économiques et budgétaires, la "garantie de moyens, mais pas de résultats", il faut savoir que la Convention n'a aucune réalité juridique. Or peut-on produire du droit sans exister en droit ? Rien n'oblige ainsi l'Etat à tenir compte des propositions faites. De plus la Conférence pourra-t-elle empiéter sur les compétences de l'Union Européenne (environnement, énergie) et des collectivités territoriales (gestion de l'eau, des déchets, des réseaux, urbanisme) ?

Au total, les expériences de démocratie participative n'en sont donc pas vraiment. Pour être le cas, il faut selon L. Blondiaux associer véritablement les citoyens "ordinaires" à la décision politique à travers des assemblées citoyennes tirées au sort de façon représentative, que **ces structures soient institutionnalisées et adossées au Parlement élu**. Elles doivent participer au processus d'élaboration de la loi, selon l'idée de **Jurgen Habermas** qu'il faut impliquer les citoyens dans la fabrique des bonnes décisions par la recherche du consensus, après avoir "*clarifié les dissensus sur lesquels construire des compromis*". Mais ce processus doit s'appuyer sur un **protocole rigoureux**, mettre à disposition les moyens nécessaires d'information et d'expertise en dehors de toute pression, assurer l'inclusion des populations éloignées de la vie politique – il existe des outils qui le permettent, la possibilité de médiateurs neutres pour susciter la prise de parole et créer la confiance, pallier les logiques d'exclusion sociale.

Autre voie pour renouveler les pratiques démocratiques : les « civic tech » que **Clément Mabi** définit comme l'ensemble "*des technologies qui ont vocation à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la démocratie, en renouvelant les formes d'engagement des citoyens*", soit l'avènement d'une « démocratie 2.0 ». Ces "civic tech" sont mises en œuvre par des organisations, des associations et des *start ups* en tout genre dans le but avoué de "hacker la démocratie". Il s'agit d'attirer une part des citoyens, il est vrai plutôt jeune, urbaine, diplômée, vers l'action politique et leur offrir en ligne via des plateformes collaboratives (« Flucity », « Cap Collectif ») la possibilité de "créer de l'intelligence collective", de la concertation, des débats et la participation au processus législatif (le site « DemocracyOS »). – On ne parlera pas ici des conditions et normes juridiques à établir en matière de captation et stockage des données.

Les outils numériques peuvent aussi être les voies de ce que **Pierre Rosanvallon** appelle la contre-démocratie, cette exigence démocratique de contrôle (« surveillance/ empêchement/ jugement ») de "l'extérieur" par les citoyens eux-mêmes de l'action des instances représentatives. Cela passe par les méthodes de lobbying sur les réseaux sociaux, la mobilisation de l'opinion par les pétitions en ligne (cf le site « Change.org »), la diffusion de l'information et de fabrique de l'expertise (le site « Voxe.org ») pour permettre le contrôle de l'action des élus et le suivi de leurs mesures (les sites « Parlements et Citoyens » ou « NosDéputés.fr »).

Si l'on considère que la démocratie doit être un état constant de la société au-delà du "choix de nos maîtres" tous les 5 ans, et même au-delà du contrôle citoyen épisodique des élus, mais une dialectique permanente entre l'ensemble des citoyens et leurs instances représentatives, l'institutionnalisation de

structures de co-construction de la loi et de la gestion de la société, la FSU comme ses adhérents doivent prendre en compte ses études sur la "démocratie participative". A défaut, le mépris des citoyens et de leurs attentes, risque d'entraîner l'hypertrophie de la défiance, ce que Rosanvallon appelle « l'impolitique » qui conduirait aux solutions autoritaires et à l'appel au leader providentiel.

La réflexion sur « l'après Covid19 » devra immanquablement, au-delà de la critique des politiques budgétaires et de gestion de l'hôpital, prendre en compte le débat sur la refondation de la démocratie pour construire une autre société.

*Patrick Tarroux - FSU-35*

## A LIRE :

**Loïc Blondiaux**, *Le Nouvel esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative*, Coll. "République des Idées", Le Seuil, 2008

**Collectif** (Dominique Bourg, Loïc Blondiaux...) *Inventer la Démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée citoyenne du futur*, Les Liens qui Libèrent, 2017

**Dominique Bourg**, *Le marché contre l'humanité*, PUF, 2019

**Clément Mabi**, "Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civic tech." *La Vie des Idées*, mai 2017

**Pierre Rosanvallon**, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, 2006

**Pierre Rosanvallon**, *Le bon gouvernement*, Le Seuil, 2017

## RENTREE 2020 DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE VERS UNE AMÉLIORATION ? OU PAS...

La persévérance paie. Après plusieurs années à proposer des ouvertures de sections dans les lycées professionnels, le SNUEP et la FSU ont obtenu gain de cause pour la rentrée 2020. Dans des secteurs que nous avons soulignés nécessaires, quatre nouvelles formations ouvriront dans les lycées professionnels publics du département : un bac pro Esthétique cosmétique parfumerie à Dol-de-Bretagne (30 places), un CAP Opérateur en logistique à Tinténiac (24 places), ainsi qu'un CAP Pâtissier (12 places) et un bac pro Métiers de la sécurité (15 places) à Rennes. Si ce dernier fait suite à une réduction forcée de capacité en Gestion administration, les autres ouvertures se font sans fermeture « compensatrice ». Les capacités d'accueil de la voie professionnelle scolaire resteront pourtant insuffisantes à la rentrée prochaine. Plus d'une demi-douzaine de sections de CAP et de bac pro sont encore nécessaires pour accueillir toutes les jeunes sortant-es de troisième se dirigeant en LP. Et certaines formations sont manquantes, comme dans la santé et le social sur Saint-Malo, la Coiffure et les métiers de bouches sur Rennes, ou plus globalement pour l'industrie et les services aux personnes. Avec la politique du ministre Blanquer, tout ne peut pas aller aussi bien. Les ouvertures de sections se réalisent aussi en utilisant des moyens économisés ailleurs, notamment grâce à la réforme de la voie professionnelle synonyme de diminution des enseignements pour les élèves. Les effets sur les cours en groupes à effectifs réduits se faisaient déjà sentir cette année. Ils seront plus importants l'an prochain, amenant les premières suppressions de postes comme au LP Maupertuis où deux postes sont sur la sellette. Au niveau de la Bretagne, malgré les ouvertures de sections, la voie professionnelle publique scolaire est amputée de 6 équivalents temps plein.

Les dispositifs mal pensés et imposés ainsi que l'affaiblissement des enseignements généraux et professionnels ne sont pas les seuls points noirs de la réforme de la voie professionnelle : la diminution des moyens l'est tout autant, au détriment des conditions de travail des professeur-es de lycée professionnel et des conditions d'étude des élèves.

Avec la crise économique, des employeurs annoncent déjà stopper ou diminuer leur recours aux apprenti-es. Des milliers de jeunes risquent de se retrouver sans solution de formation dès la rentrée prochaine. Dès aujourd'hui, la Région et le rectorat doivent anticiper l'ouverture de nouvelles formations dans l'enseignement professionnel public.

La crise que nous vivons a mis en lumière les inégalités sociales et scolaires que subissent les élèves des LP, SEP, SEGPA et EREA. Après avoir supprimé des heures de cours avec sa réforme, le ministre Blanquer ose proposer des stages pendant les vacances et n'anticipe pas les problématiques propres à la voie professionnelle pour la reprise : quelle distanciation dans les ateliers, ouverture des internats, transports collectifs...

Le SNUEP et la FSU portent la nécessité d'un investissement conséquent dans la formation professionnelle initiale publique. Cela passe par l'ouverture de sections dans les lycées de l'académie mais aussi par le retrait de la réforme Blanquer de la voie professionnelle et le renforcement des horaires des disciplines professionnelles et générales, dès septembre prochain, le jour d'après.

*Axel Benoist, Snuép-fsu*

# Informations concernant la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mars 2020

**Depuis le 05 décembre 2019, un mouvement d'ampleur contre le projet de réforme des retraites est porté par une majorité d'organisations syndicales avec le soutien d'une grande partie de la population.**

**M**algré l'opposition exprimée dans les sondages, dans la rue, par les organisations syndicales et par les députés favorables au retrait, ce gouvernement qui n'a de cesse de prôner le dialogue, annonce le 29 février par la voix de son premier ministre recourir à l'article 49.3 de la constitution. Il démontre une fois de plus par un nouveau passage en force la brutalité de sa manière de gouverner.

Ainsi, la méthode est depuis des mois appliquée sans sourciller au ministère de la Justice et avec zèle à la PJJ, ce que nous dénonçons au SNPESPJJ-FSU (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social-Protection Judiciaire de la Jeunesse) :

- l'application de la loi dite de « **transformation de la Fonction Publique** » du 6 août 2019 vient consacrer la destruction des statuts et des droits des fonctionnaires par l'individualisation des rémunérations (RIFSEEP : CIA et IFSE), des carrières et de la mobilité (fin de la mobilité au barème et profilage de tous les postes, fin des compétences des CAP...)
- **des réformes statutaires au rabais** ou complètement absentes ( A minuscule de la filière socio-éducative, petit A des cadres éducatifs, requalification des postes d'Adjoints Administratifs, devenir des Professeurs Techniques et des psychologues..)
- **la loi de programmation et de réforme pour la Justice**, adoptée le 23 mars 2019, qui vient réorganiser le fonctionnement et la répartition géographique des tribunaux. A l'image du gouvernement qu'il sert, le Ministère de la Justice et ses directions multiplient les décisions autoritaires en se réfugiant derrière un dialogue social de façade. La Garde des Sceaux veut réformer la Justice des Enfants

pour, selon ses mots, plus d'efficacité, or, les professionnels de la Justice (Magistrats, Avocats, Educateurs de la PJJ...) contestent fortement ces propos choquants et cette réforme inepte. Cette réforme de la Justice des enfants remet fortement en question l'ordonnance de 1945 et ses fondements éducatifs. Aujourd'hui, le gouvernement veut une Justice répressive, rapide, sans laisser à l'adolescent ce temps nécessaire pour l'éducatif, un espace pour réfléchir. Un enfant qui a commis des délits c'est aussi un enfant en danger, un enfant pour lequel il s'agit de comprendre son histoire, sa trajectoire et d'un temps obligatoire de mise en confiance.

D'ores et déjà, il est annoncé que le débat parlementaire sur le code de Justice Pénal des Mineurs, dans le cadre d'une procédure accélérée, sera réduit à sa part la plus congrue. Avant même son approbation par les parlementaires la DPJJ est déjà en ordre « d'en marche » pour l'appliquer dès octobre 2020, en se réorganisant, en instrumentalisant la formation, en multipliant les opérations de communication qui s'apparentent à de la véritable propagande.

Avec l'application future du Code de Justice Pénale pour Mineurs le placement des jeunes ne sera vu que sous le prisme de la sanction, sans remise en cause des centres fermés dont il est déjà acté la création de 20 établissements supplémentaires et malgré les fortes remises en question de la prise en charge des enfants dans ces centres, notamment par le défenseur des droits des enfants.

A la PJJ, les conditions de travail continuent de se dégrader quotidiennement, s'ajoute à cela un « management » autoritaire et agressif, sans aucune remise en cause des normes de travail.

*Pascal Le Foll, Snpespjj-fsu*

# LPPR : les raisons de la colère dans le Supérieur

Après la forte mobilisation contre la réforme des retraites, le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est vent debout contre la LPPR, le projet de « Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche ». Le 5 mars, répondant à l'appel national, les facs et labos de Rennes se sont mis à l'arrêt pour analyser le projet de loi et montrer leur désaccord profond avec les logiques qui le sous-tendent. Si, depuis, le confinement a mis entre parenthèse la mobilisation, la crise sanitaire montre toute l'actualité de nos réflexions sur la recherche fondamentale, son organisation, son financement et sa reconnaissance par la société.

## La LPPR, qu'est-ce que c'est ?

Toute la communauté universitaire et scientifique attend depuis longtemps un plan d'investissement massif et sur le long terme pour la recherche. Structurellement sous-dotés en financements pérennes, les universités et les laboratoires n'ont d'autres choix aujourd'hui que de se lancer dans la course aux projets via des appels d'offre divers et variés, et de précariser les jeunes chercheurs et enseignants pour réussir à joindre les deux bouts. Le Ministère a donc annoncé une grande loi de programmation pluriannuelle pour le printemps 2020, qui vise à transformer en profondeur le fonctionnement de l'ESR. Plus qu'une simple loi budgétaire, il s'agit de redéfinir les modalités d'attribution des crédits de recherche et de faire évoluer les statuts de l'emploi scientifique pour soi-disant les « adapter aux nécessités du moment ». Le projet de loi n'a pas encore été publié, mais la Ministre a commandé trois rapports pour la préparer, qui eux ont été publiés.

## Une vision « darwinienne » de l'ESR

Celui qui en parle le mieux est encore Mr Petit, président du CNRS. Il faut selon lui « une loi ambitieuse, inégalitaire - oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale » (A. Petit, *Les Echos*, 26 novembre 2019). Tout est dit : pour que la recherche française puisse exceller dans les classements internationaux, qui n'ont aucune valeur scientifique ni aucun fondement éthique, il faut encourager les gros programmes de recherche, les gros laboratoires, les équipes déjà cotées à l'international, et faire disparaître petit à petit le maillage de proximité des laboratoires et des Universités. Les trois rapports présentent donc un projet cohérent, basé sur encore plus de financements par appel à projet, sur la création de nouveaux contrats (tenure tracks) à durée déterminée, et sur le développement de liens directs entre la recherche publique et les entreprises privées qui peuvent l'exploiter.

## Néolibéralisation de l'ESR : finir le travail

Ces évolutions ne sont pas nouvelles. La LPPR est dans la lignée des lois, réformes et décrets précédents qui depuis la LRU (Loi de 2007 accordant une pseudo-autonomie aux établissements supérieurs) transforment petit à petit et au quotidien les

manières de travailler de l'ESR. Les rôles de l'agence de moyen (ANR), très sélective dans le choix des projets financés, et de l'agence de contrôle (HCERES) sont renforcés, tout en nommant des personnes proches du pouvoir à la tête de ces institutions. La collégialité, mode de fonctionnement efficace et transversal, est battue en brèche par la création de nouveaux types de contrats et la possibilité de déroger aux qualifications des CNU pour les recrutements des enseignants-chercheurs. Enfin, les promesses d'augmentation salariale des chercheurs et enseignants ne résistent pas à une analyse détaillée des mesures : augmentation des primes d'excellence d'un côté, mais aucune campagne de recrutement de titulaires ou de titularisation, et surtout aucune augmentation des dotations aux établissements. L'augmentation salariale, si elle arrive, sera financée par les économies sur les cotisations patronales sur les retraites !

## Recherche et crise sanitaire

L'appel « flash » de l'ANR lancé au début de l'épidémie de coronavirus est le meilleur exemple de l'absurdité du système français. Dans l'urgence, la puissance publique exige des résultats immédiats et place ses propres équipes en concurrence. Elles doivent monter des projets en un temps très court, sans être assurées de pouvoir les mettre en œuvre *in fine*, pour obtenir des financements de travaux qui nécessitent plusieurs années de travail, tout en demandant les résultats attendus avant même la mise en place des recherches ! C'est une négation de l'essence même de la recherche fondamentale, sans parler de l'apport des sciences sociales qui semblent être totalement occultées. Cela a été vécu comme une véritable provocation, quand les programmes de recherche sur les coronavirus précédents, notamment ceux déposés en 2006, n'avaient pas été retenus par la même ANR ou quand les crédits avaient dû être transférés vers des programmes jugés plus urgents<sup>1</sup>.

## S'unir pour revendiquer une vraie loi de financement pluriannuelle

La lame de fond qui parcourt l'ESR s'étend bien au-delà du cercle habituel des syndiqués. On ne compte plus le nombre de motions votées à l'unanimité dans les laboratoires et les départements de formation, structures de base du travail académique. Même les disciplines jugées les plus éloignées de la contestation, comme le droit ou les sciences appliquées, sont aujourd'hui en colère. La LPPR, c'est la goutte d'eau qui fait exploser les labos. Depuis trop d'années, la recherche et l'université tiennent grâce au dévouement de leurs personnels. Rien n'a été fait pour anticiper la hausse démographique dans les universités. Rien n'a été fait pour rénover les locaux en état de délabrement. Rien n'a été fait pour faciliter la recherche fondamentale. Aujourd'hui, c'est en élargissant la base de la contestation, en montrant que nous avons plus que jamais besoin d'une recherche indépendante de tout enjeu politique ou économique que nous gagnerons. Nous nous y employons tous les jours.

Benoît Montabone, *Snesup-Fsu*